

La séance, suspendue à 1 heure 20 minutes, est reprise à trois heures.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

AVANCES À TITRE DE PRÊTS—PROLONGATION
DE LA DURÉE D'APPLICATION DE LA LOI

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du bill n° 122, tendant à modifier la loi sur la Corporation commerciale canadienne.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle adopter la motion? Adoptée.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, déclarez-vous la motion adoptée?

M. l'Orateur: Personne ne s'est levé quand j'ai demandé si la Chambre adoptait la motion.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Golding.)

Sur l'article 1 (prêts à la Corporation).

M. Drew: Le ministre compétent nous dira-t-il la limite fixée au montant des transactions que cet organisme peut effectuer au cours d'une année.

Le très hon. M. Howe: La société exerce la fonction d'agent du ministre; elle se charge de tous les achats de la défense. Ces achats ne sont limités que par le montant des besoins contenus dans le budget du ministère de la Défense nationale. La société s'occupe aussi des achats des gouvernements étrangers en notre pays. Autrement dit, lorsqu'un Gouvernement étranger désire se procurer des approvisionnements au Canada, par l'intermédiaire de l'État,—les transactions de ce genre ont déjà été nombreuses, mais elles le sont moins actuellement,—c'est la Corporation commerciale canadienne qui s'occupe de la transaction. Si le Gouvernement veut se procurer, à des fins nationales, des approvisionnements qui ne peuvent s'obtenir que par l'entremise de l'État, comme c'est le cas en certains pays, particulièrement ceux qui sont derrière le rideau de fer, la Corporation commerciale canadienne est l'intermédiaire du Gouvernement. On peut dire que, vu la nature de son travail, la société est surtout l'organisme d'achat pour le compte du ministère de la Défense nationale.

M. Drew: Ainsi, le montant prévu par la présente loi est un fonds automatiquement renouvelable servant à commanditer les transactions de temps en temps et, de fait, les

[L'hon. M. Fournier.]

transactions effectuées au cours d'une année par cette société peuvent dépasser considérablement ce montant?

Le très hon. M. Howe: Certes oui. Les transactions globales, dans le cas des achats effectués entre gouvernements, se chiffrent jusqu'ici par environ 270 millions de dollars, et la valeur des achats du ministère de la Défense nationale dépasse 200 millions. La Corporation commerciale canadienne n'utilise ses fonds que pour financer les achats courants pendant la période écoulée entre la commande des matériaux en dehors et leur distribution au Canada. Dans le cas des achats effectués pour les services de défense, on ne recourt pas aux fonds de la Corporation, car c'est le ministère de la Défense nationale qui acquitte directement les comptes.

M. Drew: Selon la méthode suivie, la Commission des achats de la défense doit-elle d'abord prendre une décision, la Corporation donnant alors suite à ses vœux?

Le très hon. M. Howe: Les achats ordinaires du ministère de la Défense comportent simplement la signature, par le fonctionnaire compétent du ministère, d'une réquisition visant l'achat d'un certain article. Il peut s'agir de construire des fortifications ou d'acquérir des canons ou des munitions. L'achat se fait simplement par voie de réquisition signée par le fonctionnaire compétent du ministère de la Défense nationale et accompagnée d'un engagement de dépense, autrement dit d'un certificat attestant que les disponibilités du ministère ont été engagées jusqu'à concurrence d'un montant suffisant à acquitter le prix d'achat.

M. Macdonnell (Muskoka-Ontario): J'ai demandé hier au ministre, des données, arrêtées à la date la plus récente possible, sur les transactions de la société. Sauf erreur, il a déclaré au député de Kamloops que ces chiffres étaient disponibles.

Le très hon. M. Howe: J'ai de la difficulté à parler à cause d'un violent mal de gorge. Si mon honorable ami n'y voit pas d'inconvénient, le député d'Ottawa-Ouest lui communiquera ces chiffres.

M. McIlraith: Je commence par le chiffre global des transactions effectuées par l'entremise de la société. Durant l'année financière 1947-1948, le chiffre des transactions pour le compte du ministère de la Défense nationale s'est établi à \$76,075,342, comparativement à \$76,447,701 pour tous les autres ministères réunis. Pour les onze premiers mois de la présente année financière, c'est-à-dire jusqu'au 28 février dernier, la somme correspondante a été de \$109,925,360 pour le ministère de la Défense nationale et de \$42,741,886 pour les